

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc. | Numéro de permis 2019511 | Date d'inspection Le 07 juin 2022 | |
| Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 2 | | Numéro de téléphone (506) 854-7529 | |
| Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a été en mesure d'observer les enfants lors du dîner, à la sieste et lors des jeux libres à l'intérieurs et à l'extérieur.

original signé par
Erika Hickey

Le 07 juin 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Tori Condran

Le 07 juin 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date